

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

---

**SEANCE DU MERCREDI 3 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 3 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 26/04/2023

Nombre de membres :

- En exercice : 15

- Présents : 9

- Votants : 15

**Présents :** Philippe BERTIN, Patricia BROUCQSAULT, Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT Francis DURTESTE, Marie-France LOGIE, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR.

**Excusés et procurations :** Julienne BERTELOOT à Philippe BERTIN, Samuel DASSONNEVILLE à Virginie DAL LAMOOT, Jacqueline DELARRE à Sylvain PETITPREZ, Stéphanie HUCHETTE à Patricia BROUCQSAULT, Elodie KIEKEN à Marie-France LOGIÉ, Armelle SIMAO à Serge OLIVIER

**Secrétaire de séance :** Marie-France LOGIÉ

---

**N° 2023-023: TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES**

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur Serge OLIVIER

Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN,

**DELIBERE**

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour les petites vacances pour l'année scolaire 2023/2024 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Tarif à la journée		Tarif à la demi-journée	
		Neuf Berquinois	Extérieurs	Neuf Berquinois	Extérieurs
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	5.50 €	6.00 €	3,50 €	3.85 €

Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 701 euros et 900 euros.	4.50 €	5.50 €	3.00 €	3.50 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 700 euros.	3.50 €	3.50 €	2.50 €	2.50 €

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes:

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 05/05/2023

et de la publication le 05/05/2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER



La Secrétaire de Séance

Marie-France LOGIÉ